

N°25-2017

Séance du mardi 11 avril 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	38	39

Date de la convocation
29 mars 2017

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

et publication

12 avril 2017

L'an deux mille dix sept et le mardi onze avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : OREJA Daniel (suppléant de SEMPE Bernard), LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe, CENENT Frédéric et GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, GARET Gilles, HAMEL Bernard, COMBRES Roger, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, LOUBEDAT : SEMPE Bernard (remplacé par OREJA Daniel), NOGARO : MARQUE Magali (pouvoir à LARRIEU Edith), LAPEYRE Josiane.

OBJET DE LA DELIBERATION : Participations organismes extérieurs

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire les participations aux organismes extérieurs figurant dans le Budget Prévisionnel qui vient d'être adopté à savoir : le BINDOC, la médecine du travail, la plateforme de dématérialisation des actes, l'Association des Communautés de France (ADCF), Gers Développement, l'Association Départementale d'Information Logement du Gers (ADIL 32), l'Association Départementale des Maires, le Conseil en Architecture et Urbanisme du Gers (CAUE 32), l'Association départementale pour le Développement des Arts du Gers (ADDA 32), l'Association pour la Lutte contre les Fléaux Atmosphériques du Gers (ALFA 32), l'association Parlem TV.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les participations ci-dessus mentionnées dans la limite des crédits budgétaires figurant dans le Budget Prévisionnel 2017 adopté par l'Assemblée Communautaire,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITERRAND.